

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	32
Représentés	9
Absent	2

<b>Votes</b>	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

**UNANIMITE**

**Conseil Municipal**  
**Séance du 25 juin 2025**

Le mercredi 25 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 18 juin 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présents :**

M. Mmes. : Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Mathilde BEZACE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Sabrina FONTAINE, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

**Étaient représenté.e.s :**

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Billy SOMSOUK  
M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS  
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Bénédicte HACHE  
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER  
M. Terence ESSONE MENGUE pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE  
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI  
MME Martine FOURNIAUD pouvoir à Thierry BALIAS  
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER  
M. Walid SAYADI pouvoir à Moustapha THIAM

**Étaient absent.e.s :**

Stéphane BANCE, Sabrina DOS REIS

**Secrétaire de séance :**

Damien DESROCHES

**O B J E T**

**Compte Rendu Financier Annuel (CRFA) 2024 du secteur Remise aux Faisans dans la ZAC des Hautes Bornes**

## Compte Rendu Financier Annuel (CRFA) 2024 du secteur Remise aux Faisans dans la ZAC des Hautes Bornes

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour prendre acte du Compte Rendu Financier Annuel (CRFA) 2024 du secteur Remise aux Faisans dans la ZAC des Hautes Bornes présenté par Valophis Habitat, comprenant l'état financier au 31 décembre 2024 et ses annexes.

### LE CONSEIL,

**Vu** l'exposé de Ali ID ELOUALI,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants,

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.311-1 et suivants ;

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**Vu** l'intérêt métropolitain défini lors du conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 ;

**Vu** la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Quartier Sud signée en juin 2020 ;

**Vu** la délibération 2021-06-29\_2418 du Conseil territorial du 29 juin 2021 approuvant la convention de participation et modification du Programme des Equipements Publics (PEP) de la ZAC des Hautes Bornes

**Vu** la délibération n°24.056 du Conseil municipal du 22 mai 2024 approuvant les avenants n°1 aux conventions de participation et d'association du site de la remise aux faisans,

**Vu** la délibération 2024-05-28\_3583 du Conseil territorial du 28 mai 2024 approuvant les avenants n°1 aux conventions de participation et d'association de la ZAC des Hautes Bornes pour l'aménagement du site de la remise aux faisans, ainsi que leurs annexes modifiées ;

**Vu** le CRFA 2024 et ses annexes présentées par Valophis Habitat ;

**Vu** le courrier de Monsieur le Maire en date du 02 juin 2025 pour une demande exceptionnelle de délibération du conseil territorial du 24 juin 2025,

**Vu** la prise d'acte, par le Conseil territorial lors de sa séance du 24 juin 2025, du CRFA 2024 du secteur Remise aux Faisans dans la ZAC des Hautes Bornes et ses annexes présentées par Valophis Habitat ;

**Vu la Travaux / Voiries Déplacements / Stationnement Urbanisme / Logement / Développement Durable / Nature en Ville / Propreté du 13 juin 2025 ;**

**Considérant** que le CRFA 2024 est complet et est cohérent avec la programmation inscrite dans les conventions partenariales et dans le permis d'aménager ;

**Considérant** que site Remise aux Faisans participe au projet de renouvellement urbain conventionné avec l'ANRU et ses partenaires ;

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : Il est pris acte du CRFA 2024 du secteur Remise aux Faisans dans la ZAC des Hautes Bornes et ses annexes présentées par Valophis Habitat.

**ARTICLE 2** : Le Conseil invite monsieur le Maire, ou toute personne dûment habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 25 juin 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANZANI  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
00419400223-20250701-25-062-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025